

MGI GROUPE

COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2016

- BILAN
- COMPTE DE RESULTAT
- TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES
- TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE
- ANNEXE

K€

ACTIF

31 Décembre

	2016	2015
Ecart d'acquisitions net	1 037	1 117
Immobilisations incorporelles en cours	24 057	19 150
Immobilisations incorporelles nettes	3 061	2 838
Immobilisations corporelles nettes	8 449	10 077
Immobilisations financières nettes	734	562
Titres mis en équivalence	23	31
Total de l'actif immobilisé	37 361	33 775
Stocks en cours	21 295	18 927
Clients et comptes rattachés	16 033	10 822
Autres créances	3 178	3 711
Impôts différés actifs	620	608
Disponibilités	16 614	13 726
Total de l'actif circulant	57 740	47 794
Charges constatées d'avance	228	413
Ecart de conversion actif		1
TOTAL DE L'ACTIF	95 329	81 983

K€

PASSIF

31 Décembre

	2016	2015
Capital	6 155	5 504
Primes d'émission	19 339	19 991
Réserves consolidées	36 992	29 111
Réserves de conversion	17	
Subvention d'équipement	126	134
Résultat de l'exercice	7 200	7 470
Total capitaux propres du groupe	69 829	62 210
Capitaux minoritaires hors groupe	1	15
Avances conditionnées BPI	3 340	2 870
Provisions pour risques et charges	397	347
Emprunts et dettes financières	10 332	8 869
Fournisseurs et comptes rattachés	5 534	3 972
Dettes sociales et fiscales	3 758	2 367
Impôts différés passifs		
Autres dettes	1 912	1 111
Total des dettes	21 536	16 319
Produits constatés d'avance	226	222
Ecart de conversion passif		
TOTAL DU PASSIF	95 329	81 983

GROUPE MGI	COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE ANNUEL
-------------------	--

K€

au 31 décembre

	2016	2015
Chiffres d'affaires	44 946	45 751
Autres produits d'exploitation	9 335	9 019
Produits d'exploitation	54 281	54 770
Achats et variation de stocks	20 725	20 844
Autres charges externes	9 394	10 319
Impôts et taxes	480	571
Charges de personnel	11 944	10 254
Dotations aux amortissements et provisions	2 389	2 415
Autres charges	59	139
Charges d'exploitation	44 991	44 542
RESULTAT D EXPLOITATION	9 290	10 228
Produits financiers	355	456
Charges financières	352	564
RESULTAT FINANCIER	3	- 108
RESULTAT COURANT DES ENTREPRISES INTEGREES	9 293	10 120
RESULTAT EXCEPTIONNEL	337	- 70
Impôts courant sur le résultat	- 2 361	- 2 628
Impôt différé	12	134
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES	7 281	7 556
Résultat des sociétés mises en équivalence	-	2
Dotations aux amortissements liés aux écarts d'acquisition	80	80
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	7 201	7 478
Intérêts minoritaires	- 1	- 8
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES	7 200	7 470
Résultat par action (en €)	1,17	1,36
Résultat par action dilué	1,17	1,35

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

CAPITAUX PROPRES DU GROUPE	CAPITAL	PRIMES RESERVES	RESULTAT CONSOLIDE	RESERVE DE CONVERSION	SUBVENTION D'EQUIPEMENT	TOTAL
31-déc-14	5 504	42 030	6 276	29	71	53 910
Affectation résultat n-1		6 276	- 6 276			-
Augmentation de capital						-
Variation des réserves consolidés		751				751
Variation Actions propres		45				45
Variation des réserves de conversion						-
Subvention d'équipement					34	34
Résultat de l'exercice n			7 470			7 470
31-déc-15	5 504	49 102	7 470	29	105	62 210
Affectation résultat n-1		7 470	- 7 470			-
Augmentation de capital	651	- 651				-
Variation des réserves consolidés		652				652
Variation Actions propres		- 242				- 242
Variation des réserves de conversion				- 12		- 12
Subvention d'équipement					21	21
Résultat de l'exercice n			7 200			7 200
31-déc-16	6 155	56 331	7 200	17	126	69 829

TABLEAUX CONSOLIDES DES FLUX DE TRESORERIE

	2016 31-déc	2015 31-déc
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE		
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES	7 200	7 470
Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
Amortissements et provisions nets	2 022	2 407
Plus ou moins values de cession nettes d'impôt	- 94	31
Quote part des actionnaires minoritaires	14	8
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	9 142	9 916
Variation des créances d'exploitation	- 6 590	- 12 260
Variation des dettes d'exploitation	3 758	394
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	- 2 832	- 11 866
Flux net de trésorerie lié à l'activité	6 310	- 1 950
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Capex R&D	- 5 343	- 4 590
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	- 476	- 5 401
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	858	471
Variation des immobilisations financières	- 165	911
Ecart d'acquisition filiales		- 615
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	- 5 126	- 9 224
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Remboursement d'emprunt	- 1 983	- 2 134
Souscription d'emprunt	3 915	7 824
Augmentation de capital		
Frais sur opération de capital		
Autres variations - actions propres	- 242	45
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	1 690	5 735
Incidence des variations de taux de change	14	751
Variation de trésorerie	2 888	- 4 688
Trésorerie d'ouverture	13 726	18 414
Trésorerie à la clôture	16 614	13 726
Variation de trésorerie	2 888	- 4 688

ANNEXE

GROUPE MGI AU 31 DECEMBRE 2016

Faits caractéristiques de l'exercice

Le début de l'exercice 2016 s'est caractérisé par la montée en puissance dans le capital du groupe Konica Minolta. Ce dernier a pris une participation supplémentaire de 30,76% et devient ainsi le premier actionnaire du groupe à hauteur de 40,76% de droit de vote et d'actions. Cette opération s'accompagne d'une entrée au conseil d'administration de 4 nouveaux membres appartenant au groupe Konica Minolta International.

Le groupe MGI a participé au salon mondial des industries graphiques qui s'est tenu en Allemagne à Düsseldorf, DRUPA 2016 du 31 mai au 10 juin.

Un plan d'actions gratuites simple et de préférence pour récompenser certains salariés et mandataires sociaux de la société a été décidé par un conseil d'administration de mai 2015 et voté en assemblée générale du 21 décembre 2015.

Au terme d'une décision du président du conseil d'administration en date du 22 décembre 2016 et par suite de l'attribution définitive d'actions gratuites, il a été constaté la réalisation de l'augmentation du capital social de 150 600 euros pour le porter de 5 503 660 euros à 5 654 260 euros par l'émission de 150 600 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro libérées par incorporation du compte de « primes d'émission ».

Au terme d'une décision du président du conseil d'administration en date du 29 décembre 2016 et par suite de l'attribution définitive d'actions gratuites, il a été constaté la réalisation de l'augmentation du capital social de 54 122 euros pour le porter de 5 654 260 euros à 5 708 382 euros par l'émission de 54 122 actions nouvelles de catégorie B d'une valeur nominale de 1 euro libérées par incorporation du compte de « primes d'émission ».

Suite à cette dernière attribution d'action, le président du conseil d'administration a décidé d'annuler 49 659 actions de catégorie B d'une valeur nominale de 1 euro et de réduire le capital pour la somme de 49 659 euros. Concomitamment, il y a eu augmentation du capital social pour la somme de 496 590 euros par création de 496 590 actions de catégorie A émises au nominal de 1 euro par action, libérées par incorporation du compte « primes d'émission ». Le capital social est ainsi ramené de 5 708 382 euros à 6 155 313 euros.

Nature et description de l'activité

Le groupe MGI propose une gamme complète de systèmes d'impressions numériques à destination des professionnels de l'imprimerie et des arts graphiques.

Le groupe est composé au 31 décembre 2016 des sociétés suivantes :

- La SA MGI au capital de 6 155 313€ ayant son siège social au 4 rue de la Méridienne, 94260 Fresnes, est la société mère, fabrique des solutions d'impression numérique,
- La société MGI US au capital de 4 763 926\$, commercialise des équipements professionnels d'impressions et son siège social se situe au 3143 Skyway Circle à Melbourne Floride Etats-Unis, elle est détenue à 100%,
- La SARL DESCARTES TECHNOLOGIES, au capital de 50 000€, est un fabricant de presses, et son siège social se situe au 2 rue Pierre Pascault à Descartes 37160, elle est détenue à 99,00 %,
- La SA CERADROP, au capital de 669 000€, est spécialisée dans la conception et la commercialisation d'équipements professionnels d'impression jet d'encre pour l'électronique imprimée, son siège social se situe au 32 rue Soyouz – Parc Ester à Limoges, elle est détenue à 100 %,
- La société KORA PACKMAT, au capital de 500 000€, est spécialisée en mécanique et commercialise les équipements auprès de professionnels, son siège social se situe au 18 Gewerbestr à Villingendorf en Allemagne, elle est détenue à 100%,

- La SAS INKJET, au capital de 100 000€, est spécialisée dans le conseil, son siège social se situe au 10 avenue du maréchal Joffre, 92190 MEUDON, elle est détenue à 25 %.

Référentiel comptable

Les comptes consolidés de la société MGI SA présentés ont été préparés pour les besoins du marché Alternext.

MGI SA a opté pour une présentation des comptes consolidés selon les principes comptables généralement admis en France. Les dispositions du règlement n°99.02 du Comité de Réglementation Comptable, actualisées des règlements modificatifs ultérieurs, sont appliquées.

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont consolidées sur la base des comptes au 31 décembre 2016 en harmonie avec les principes comptables retenus par le groupe.

Principes comptables

Les principes comptables appliqués pour l'établissement des comptes consolidés au 31 décembre 2016 sont identiques à ceux utilisés dans les comptes consolidés établis au 31 décembre 2015 à l'exception du point suivant : le règlement n°2015 -07 de l'ANC modifiant le règlement n°99-02 relatif aux comptes consolidés est applicable pour la première fois aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016. Concernant les dispositions de ce nouveau règlement relatives à l'amortissement des écarts d'acquisition, le Groupe a retenu l'option de ne pas réexaminer les durées d'amortissement et de maintenir le plan d'amortissement antérieur pour tous les écarts d'acquisition existant au 31 décembre 2015.

Modalités de consolidation

Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation retenues par la société MGI sont les suivantes :

- Sont consolidées par intégration globale, les sociétés dans lesquelles MGI exerce un contrôle exclusif directement ou indirectement,
- Sont consolidées par mise en équivalence les sociétés dans lesquelles MGI exerce une influence notable et détient directement ou indirectement plus de 20%.

L'intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits « intérêts minoritaires » ;
- éliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

La mise en équivalence consiste à :

- substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice déterminé d'après les règles de consolidation ;
- éliminer les profits internes intégrés entre l'entreprise mise en équivalence et les autres entreprises consolidées à hauteur du pourcentage de participation dans l'entreprise mise en équivalence.

Les comptes consolidés sont établis sur la base des comptes intermédiaires des sociétés du Groupe au 31 décembre 2016.

Les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes entre ces sociétés ont été éliminées dans les comptes consolidés.

Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés comprennent les sociétés suivantes :

Nom de la société	Méthode de consolidation	Intérêts (%)	Contrôle (%)	Pays d'activité
MGI SA	Société Mère	N/A	N/A	France
MGI USA Inc	Intégration Globale	100 %	100 %	Etats unis
DESCARTES TECHNOLOGIES	Intégration Globale	99 %	99 %	France
CERADROP	Intégration Globale	100 %	100 %	France
GAMMA	Intégration Globale	100 %	100 %	France
KÖRA-PACKMAT	Intégration Globale	100 %	100 %	Allemagne
INKJET TECHNOLOGY	Mise en équivalence	25 %	25 %	France

Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires correspondent à la part des tiers dans les capitaux propres et le résultat de chaque société consolidée par intégration globale.

Lorsque la part revenant aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres d'une entreprise consolidée devient négative, l'excédent ainsi que les pertes ultérieures imputables aux intérêts minoritaires sont supportés par le Groupe.

Recours à des estimations

Pour établir ces informations financières, la direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données en notes annexes.

La direction du groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations. Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer des estimations présentes en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations faites par la direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation des écarts d'acquisition ainsi que leur durée d'utilité retenue, la valorisation des actifs incorporels, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, ainsi que des hypothèses retenues pour les impôts différés.

Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition correspondent à l'écart calculé entre :

- le coût d'acquisition des titres de participation des sociétés consolidées
- la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans les capitaux propres à la date d'acquisition.

Cet écart est prioritairement affecté aux actifs et passifs identifiés de l'entreprise acquise de telle sorte que leur contribution au bilan consolidé soit représentative de leur juste valeur et l'écart résiduel est inscrit en écart d'acquisition.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif immobilisé et font l'objet d'un amortissement selon un plan préalablement défini, sur une durée déterminée en fonction des objectifs retenus lors de l'acquisition, allant de 5 à 20 ans.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de perte de valeur au moins une fois par an lors de la clôture des comptes ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur. Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est obtenue selon la même méthode que celle utilisée au moment des acquisitions décrite ci-dessus.

Lorsque les tests effectués mettent en évidence une perte de valeur, celle-ci est comptabilisée afin que la valeur nette comptable de ces actifs n'excède pas leur valeur recouvrable. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif (ou groupe d'actifs), une perte de valeur est enregistrée en résultat pour le différentiel.

Les écarts d'acquisition négatifs sont inscrits au passif en provision pour risques et charges et font l'objet dans le cas où ils correspondraient à une prévision de pertes futures à une reprise par résultat étalée dans le temps selon un rythme prédéfini. Dans le cas où ils ne correspondent pas à des risques identifiés, ils sont repris en résultat de l'année d'acquisition.

Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes appliqués par le groupe MGI France sont les suivants :

Conversion des états financiers et des transactions libellés en monnaie étrangère.

Les bilans des Sociétés étrangères sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice à l'exception des composantes de la situation nette, qui sont converties aux cours historiques. Les comptes de résultat sont convertis au taux moyen de l'exercice. Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans les capitaux propres en réserve de conversion.

Les opérations en devises sont converties au taux du jour de la transaction. Les dettes et créances libellées en devises sont converties au cours en vigueur à la date d'établissement des comptes.

Les différences de change dégagées à cette occasion sont comptabilisées en compte de résultat.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles sont composées de :

- dépenses de recherche et développement sur projets en cours non encore commercialisés
- logiciels
- brevets

- Les dépenses de recherche et développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues, à l'exception des frais de développement inscrits en immobilisations lorsque les conditions d'activation répondant strictement aux critères suivants sont réunies :
 - le produit ou le processus est clairement identifié et les coûts imputables à ce produit ou ce procédé peuvent être individualisés et mesuré de façon fiable,
 - faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
 - intention du Groupe d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
 - capacité de celui-ci à utiliser ou à vendre cette immobilisation incorporelle,
 - probabilité que l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs,
 - disponibilité de ressources techniques, financières et autres appropriées afin d'achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle.

Les développements portent sur un projet principal qui vise à développer une solution d'impression numérique grand format, sur tout support en technologie jet d'encre. Le projet intègre le développement de logiciels de pilotage et de gestion d'impression associés.

- Les logiciels acquis sont amortis sur le mode linéaire de 1 à 3 ans.
- Les brevets sont amortis sur le mode linéaire sur 5ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations dont le groupe dispose au travers de contrats de crédit-bail sont comptabilisées comme des acquisitions en pleine propriété. Ces immobilisations sont amorties selon la méthode décrite ci-dessus et la dette correspondante figure au passif.

Ces immobilisations corporelles comprennent entre autre les frais de développement liés à des plateformes expérimentales de familles de machines déjà commercialisées et en cours d'amortissement. Ces plateformes sont amorties sur 9 ans.

Les amortissements sont calculés sur le mode linéaire sur la durée d'utilisation probable des différentes catégories d'immobilisations. Ces durées sont principalement les suivantes :

Constructions :	linéaire sur 10 et 40 ans.
Matériel de production :	linéaire sur 2 à 10 ans.
Matériel de bureau et informatique:	linéaire sur 3 à 5 ans.
Mobilier de bureau :	linéaire sur 5 à 10 ans.
Agencements, installations :	linéaire sur 5 à 12 ans.
Matériel de transport :	linéaire sur 2 à 5ans.
Plateformes expérimentales	linéaire sur 9 ans.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont représentatives de dépôts et de cautionnements, comptabilisées à leur valeur historique.

Titres mis en équivalence

Le principe général de mise en équivalence des comptes d'une entreprise consiste à substituer, dans le bilan consolidé, à la valeur comptable des titres de l'entreprise mise en équivalence, la part des capitaux propres (y compris le résultat de l'exercice) de cette entreprise, déterminés d'après les règles de consolidation. Cette quote-part de capitaux propres retraités est portée sur une ligne distincte du bilan consolidé intitulée « Titres mis en équivalence ».

Le compte de résultat consolidé doit reprendre, sur une ligne spécifique intitulée « Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence », la fraction du résultat net de l'entreprise mise en équivalence, déterminée d'après les règles de consolidation.

En l'absence de précision complémentaire des textes spécifiques aux comptes consolidés, les titres mis en équivalence sont généralement évalués conformément aux principes généraux d'évaluation des titres de participation, au plus faible des deux montants suivants :

- valeur comptable consolidée des titres mis en équivalence, celle-ci comprenant, le cas échéant, la valeur comptable de l'écart d'acquisition, même si celui-ci est comptabilisé sur une ligne séparée ;
- valeur d'utilité des titres mis en équivalence, celle-ci représentant ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir.

Aucune dépréciation des titres mis en équivalence n'a été comptabilisée dans les comptes consolidés.

Stocks

Les stocks sont constitués à la fois de stations d'impression numériques, de produits en cours de réalisation et de consommables.

Les encours de production et les produits finis sont valorisés au coût de production qui comprend le coût de consommation de matières premières, les coûts de main d'œuvre et les coûts de sous-traitance.

Les stocks de matières premières et de marchandises sont valorisés suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

Clients et comptes rattachés

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale, une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est devenue inférieure à la valeur comptable.

La Société commercialise ses services auprès d'une clientèle composée pour l'essentiel de professionnels de l'imprimerie, reprographie et grands comptes. La société évalue périodiquement le risque crédit et la situation financière de ses clients et provisionne les pertes potentielles sur créances non recouvrables.

De plus pour chaque nouveau client et pour son chiffre d'affaires consommables une demande d'agrément plafonnée à 16 000 € HT est présentée à notre compagnie d'assurance.

Disponibilités

La société possède des comptes libellés en devises. Il est procédé à leur conversion au taux de clôture de l'exercice.

Les écarts de change (produits ou charges) sont comptabilisés dans le résultat de l'exercice.

Actions propres

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante. Les actions propres détenues par MGI sont portées en déduction des capitaux propres consolidés et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Avances conditionnées

Lorsque la société perçoit des avances remboursables en vue de faciliter le lancement d'études de développement et de fabrication de certains matériels, elles sont comptabilisées en « Emprunts et dettes assortis de conditions particulières » présentées au bilan dans la rubrique « Avances conditionnées BPI ».

Le remboursement de ces avances est basé sur l'atteinte d'objectif de chiffre d'affaires réalisé sur les produits et services liés aux projets aidés.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est composé des éléments suivants :

- Ventes de matériel (stations d'impression numérique)
- Prestations de services (maintenance, formation...)
- Ventes de marchandises (consommables, matériel informatique)

Le chiffre d'affaires issu de la vente de matériels et de marchandises est reconnu à la livraison ou à la mise à disposition à l'usine s'agissant de ventes aux distributeurs.

Le chiffre d'affaires issu de la maintenance et du SAV est reconnu prorata temporis sur la durée du contrat. Ce principe entraîne la constatation de produits constatés d'avance pour la partie de la facturation relative à la période postérieure à la date de clôture.

Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non-réurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du groupe.

Impôt sur les sociétés

Impôt exigible

L'impôt exigible correspond à l'impôt dû par les sociétés du groupe MGI. Cet impôt est déterminé sur la base du résultat fiscal de la période, qui peut différer du résultat comptable suite aux réintégrations et déductions de certains produits et charges selon les dispositions fiscales en vigueur, et en retenant le taux d'impôt voté à la date de clôture.

Impôts différés

Les impôts différés sont constatés :

- à la clôture lorsqu'il existe une situation fiscale latente et que la situation fiscale de la société le permet. Des impôts différés sont calculés sur les différences temporaires provenant de l'écart entre la base fiscale et valeur comptable des actifs et passifs, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable. Les pertes fiscales reportables donnent lieu à comptabilisation d'un impôt différé actif lorsque leur récupération est fortement probable. Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ses actifs, il est notamment tenu compte des prévisions de résultats fiscaux futurs.
- à la suite des retraitements effectués sur les comptes consolidés.

Conformément à la méthode du report variable, les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés, actifs ou passifs, sont compensés entre eux au niveau de chaque entité fiscale et sont portés pour leur montant net, au passif ou à l'actif.

Information sectorielle

La nature de l'activité du groupe MGI permet de définir les secteurs suivants :

- le premier niveau d'information sectoriel est organisé par secteur géographique sur la base de la localisation de ses clients France et International.
- le second niveau d'information sectoriel est organisé par secteur d'activité : imprimantes, consommables et services.

Crédits d'impôt

- **Crédit d'impôt recherche**

Les entreprises industrielles et commerciales imposées selon le régime réel qui effectuent des dépenses de recherche peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt.

Le crédit d'impôt est calculé par année civile et est comptabilisé en produit d'exploitation. Ce dernier est imputé sur l'impôt dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche ont été

encourues. Le crédit d'impôt non imputé est reportable, en régime de droit commun, sur les trois années suivant celle au titre de laquelle il a été constaté. La fraction non utilisée à l'expiration de cette période est remboursée à l'entreprise.

Le crédit d'impôt recherche est comptabilisé en autres produits d'exploitation dans les comptes consolidés.

- **Compétitivité de l'emploi**

Conformément à la recommandation de l'autorité des normes comptables, le produit correspondant au crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) a été comptabilisé en moins des charges de personnel.

Résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé – part du groupe – se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice (à l'exclusion des actions propres déduites des capitaux propres).

Aucun instrument dilutif n'ayant été émis, le résultat dilué par action correspond au résultat par action se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère en tenant compte des instruments dilutifs ayant déjà été émis.

Note 1 : Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition peuvent être résumés comme suit :

Il s'agit d'un écart d'acquisition dégagée lors de l'achat des titres Kora Packmat.

Au cours du deuxième semestre 2011, la société MGI SA a acquis 35% du capital social de la société Kora Packmat.

Début 2015, la société MGI SA a acquis 63,70% du capital social de la société Kora Packmat. ce qui porte sa participation à 98,70%.

En 2016 La société MGI a acquis 100% de la société Kora Packmat,

Cette opération a généré un écart d'acquisition d'un montant de 1 197K€.

Cet écart est amorti sur une durée de 15 ans. Son amortissement au 31 décembre 2016 est de 160K€.

Date	Brut	Amort.	Amort. Except	Ecart d'acquisit.net
31/12/2016	1 197	- 160		1 037

Note 2 : Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se composent comme suit (en milliers d'euros):

	31/12/2015	Augmentations exercice 2016	Diminutions	31/12/2016
Immobilisations incorporelles en cours	19 150	4 909		24 059
Frais d'établissement	-			-
Logiciels & Brevets - Autres immobilisations inc.	5 688	967	- 239	6 416
Fonds de commerce	27		-	27
Total	24 865	5 876	- 239	30 502
Amortissement	- 2 877	- 507		- 3 384
Valeurs nettes	21 988			27 118

Note 3 : Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se composent comme suit (en milliers d'euros):

	31/12/2016			31/12/2015
	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Constructions	3 065	- 186	2 879	2 850
Installation tech, mat et outillages	12 471	- 7 673	4 798	6 344
Autres immobilisations corporelles	4 226	- 3 454	772	883
Immobilisations corporelles en cours			-	-
Total	19 762	- 11 313	8 449	10 077

Les immobilisations correspondantes à des crédits baux représentent un montant brut de 2 332K€ et correspondent notamment au crédit bail immobilier de KORA

	31/12/2015	Augmentations exercice 2016	Diminutions	Ecart de change	31/12/2016
Valeurs brutes	20 438	169	- 856	11	19 762
Amortissements	- 10 361	- 1 796	848	- 4	- 11 313
Valeurs nettes	10 077	- 1 627	- 8	7	8 449

Note 4 : Immobilisations financières

Les immobilisations financières s'analysent comme suit (en milliers d'euros):

	31/12/2015	Augmentations exercice 2016	diminutions	Retraitement	31/12/2016
Immobilisations financières	563	171			734

Les immobilisations financières sont essentiellement représentatives de dépôts et cautionnements données en garantie des loyers des locaux.

Note 5 : Titres de participation mis en équivalence

(en milliers d'euros):

	31/12/2015	augmentations	diminutions	Reclassement	31/12/2016
Titres de participation mis en équivalence	31		- 8		23

Ces titres sont composés uniquement de la participation à hauteur de 25% dans le capital social de la société INKJET pour un montant de 23K€

Note 6 : Stocks

Les stocks s'analysent comme suit (en milliers d'euros):

	31/12/2016			31/12/2015
	Valeurs brutes	Dépréciation	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Marchandises	8 186		8 186	9 336
Produits Intermédiaires et finis	13 344	- 235	13 109	9 591
Total	21 530	- 235	21 295	18 927

Note 7 : Clients

Le détail du compte clients et comptes rattachés est le suivant (en milliers d'euros):

	31/12/2016	31/12/2015
Créances clients	16 253	11 307
Provisions sur créances douteuses	- 220	- 485
Total	16 033	10 822

Note 8 : Autres créances

L'ensemble de ces créances s'analyse comme suit (en milliers d'euros):

	31/12/2016	31/12/2015
TVA déductible, créances fiscales et sociales	979	969
Crédit d'impôts recherche et acomptes IS	2 145	2 533
Acomptes fournisseurs et autres créances	54	209
Total	3 178	3 711

Le poste crédit d'impôt recherche et acompte IS se décompose de la manière suivante :

CIR 2016	1 806
Autres crédits d'impôts	339
	2 145

Le poste acomptes fournisseurs et autres créances se décompose de la manière suivante :

Avances fournisseurs	10
Subventions à recevoir	31
Débiteurs divers	
Autres	13
	54

Note 9 : Impôts différés actifs

L'impôt différé actif s'analyse comme suit (en milliers d'euros):

	31/12/2016	31/12/2015
Base - Retraitements de consolidation	1 700	1 744
Base- Ecart sur valeur d'acquisition	160	80
Total base fiscale différée	1 860	1 824
Impôts différé actif	620	608

Note 10 : Ventilation des créances

Etat des créances	Total	<1 an	>1 an	>5 ans
Autres immobilisations financières	734			734
Avances et acomptes versés fournisseurs	10	10		
Créances clients et comptes rattachés	15 960	15 960		
Clients douteux brut	293		293	
Personnel				
Organismes sociaux	1	1		
Etat	3 114	3 114		
Subventions à recevoir	31	31		
Débiteurs divers et autres	13	13		
Charges constatées d'avance	228	228		
Totaux	20 384	19 357	293	734

Note 11 : Disponibilités

Le détail des disponibilités ressort comme suit (en milliers d'euros):

	31/12/2016	31/12/2015
Comptes à terme	1 269	1 292
Comptes bancaires en €	13 193	11 286
Comptes bancaires en devises	2 152	1 148
Total	16 614	13 726

Les comptes bancaires en devises sont convertis au taux de clôture.

Note 12 : Charges constatées d'avance

Le détail des charges constatées d'avance ressort comme suit (en milliers d'euros)

Celles-ci sont essentiellement constituées de :

	31/12/2016	31/12/2015
Foires et salons	74	214
Autres charges d'exploitation	154	199
Total	228	413

Note 13 : Capital social

Le capital social est composé de 6 155 313 actions d'une valeur de 1 €

	31/12/2015	nombre d'actions créés	31/12/2016
Nombre d'actions	5 503 660	651 653	6 155 313

	31/12/2015	augmentation	diminution	31/12/2016
Capital social	5 503 660	651 653		6 155 313
Primes d'émission	19 991 094		- 651 653	19 339 441

Actions propres

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante. Les actions propres détenues par MGI sont portées en déduction des capitaux propres consolidés et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Au 31 décembre 2016, la société MGI détenait 4 368 actions acquises pour un montant de 164 685€, le résultat y afférant est de 10 158€.

Note 14 : Avances conditionnées BPI

Dans le cadre de sa recherche la société a bénéficié de différentes avances conditionnées (en milliers d'euros):

	31/12/2015	souscription	remboursement	31/12/2016
Avances conditionnées BPI	2 870	487	17	3 340

Le remboursement de ces avances est basé sur l'atteinte d'objectif de chiffre d'affaires réalisé sur les produits et services liés aux projets aidés.

Note 15 : Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'analysent comme suit (en milliers d'euros):

	31/12/2016	31/12/2015
Provisions pour risques et charges explt	30	75
Provisions pour pension	367	272
Total	397	347

La méthode retenue pour le calcul de l'engagement en matière de retraite est la méthode des unités de crédit projeté.

Elle retient comme base le salaire de fin de carrière, les droits sont calculés à partir de l'ancienneté finale proraïsée. Les paramètres financiers retenus sont les suivants :

- Taux IBOXX Corporates AA : 1,31%
- Revalorisation des salaires pour les cadres et non cadres de 2%
- Charges sociales patronales de 42%
- Départ volontaire à la retraite 100%
- Mobilité des actifs avec un turnover moyen
- Probabilité de survie : table INSEE 2015

Note 16 : Emprunts et dettes financiers

Les emprunts et dettes financiers du groupe sont les suivants (en milliers d'euros):

	31/12/2015	souscription	remboursement	31/12/2016
Emprunts auprès des établist de crédits *	6 568	3 338	- 1 551	8 355
Intérêts courus sur emprunts	113	67	- 113	67
Dettes de crédit bail	1 912		- 79	1 833
Dépôt de garantie client	276	77	- 276	77
Total	8 869	3 482	- 2 019	10 332

* hors BPI av conditionnées

Echéancier des emprunts au 31-déc-16	Emprunts auprès des établis crédits	Crédit bail	Dépôt de garantie	total
Moins d'un an	3 057	123	77	3 257
Entre 1 et 5 ans	5 313	488		5 801
Plus de 5 ans	52	1 222	-	1 274
Total	8 422	1 833	77	10 332

Note 17 : Dettes

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Le détail du compte fournisseurs et comptes rattachés est le suivant (en milliers d'euros):

	31/12/2016	31/12/2015
Dettes fournisseurs	5 018	3 675
Fournisseurs factures non parvenues	516	298
Total	5 534	3 973

L'ensemble des dettes fournisseurs et comptes rattachés a une échéance inférieure à un an.

Dettes sociales et fiscales

Le détail des dettes sociales et fiscales est le suivant (en milliers d'euros):

	31/12/2016	31/12/2015
Dettes envers le personnel	913	1 254
Dettes fiscales et sociales	2 845	1 113
Total	3 758	2 367

L'ensemble des dettes sociales et fiscales a une échéance inférieure à un an.

Elles sont constituées pour l'essentiel, de la provision pour congés payés, des charges sociales du mois de décembre et celles du 4ème trimestre en ce qui concerne les caisses de retraite.

Autres dettes

Le détail des autres dettes est le suivant (en milliers d'euros):

	31/12/2016	31/12/2015
Acomptes clients sur commandes	1 385	840
Avance COFACE et divers	527	271
Total	1 912	1 111

Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont constitués des contrats de maintenance liés à la vente de nos équipements, retenus au prorata temporis sur la durée des contrats (en milliers d'euros):

	31/12/2016	31/12/2015
Contrats de maintenance	218	220
Equipements et services	8	2
Total	226	222

Note 18 : Informations sectorielles

Le tableau ci-dessous résume de manière synthétique la répartition du chiffre d'affaires (en milliers d'euros):

par secteur géographique

	31/12/2016	%	31/12/2015	%
CA France	9 597	21%	11 046	24%
CA Export	35 349	79%	34 705	76%
Total	44 946	100%	45 751	100%

par secteur d'activité

	31/12/2016	%	31/12/2015	%
CA Equipements	34 603	77%	31 531	69%
CA Consommables et services	10 343	23%	14 220	31%
Total	44 946	100%	45 751	100%

Note 19 : Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se décomposent comme suit (en milliers d'euros):

	31/12/2016	31/12/2015
Production stockée	1 423	2 007
Production Immobilisée	5 343	4 589
Subvention d'exploitation	326	236
Reprise de provisions	367	82
Transfert de charges	37	5
Crédit d'impôt recherche	1 806	2 030
Autres produits	33	70
Total	9 335	9 019

La production immobilisée pour un montant de 5 343K€ représente le coût des plateformes expérimentales développées pour la période.

Note 20 : Autres charges externes

Les achats et charges externes se composent pour l'essentiel de (en milliers d'euros):

	31/12/2016	31/12/2015
Publicité et salons	1 090	1 002
Loyers	1 335	1 341
Honoraires	615	407
Frais de commercialisation	2 677	3 685
Transport marchandises et déplacements	2 188	1 986
Divers	1 489	1 898
Total	9 394	10 319

Le salon de la DRUPA courant deuxième trimestre a engendré des coûts à hauteur de 721k€ (hors coût du personnel 330 K€)

Les honoraires des commissaires aux comptes figurent dans les comptes consolidés de l'exercice pour un montant global HT de 100K€ le détail étant le suivant :

Cabinet Deloitte 41K€
 Cabinet Nabet 13K€
 Kasika 20K€
 Grant Thornton 26K€

Note 21 : Dotations aux provisions d'exploitation

Les dotations aux provisions d'exploitation se décomposent comme suit (en milliers d'euros):

	31/12/2015	dotation	reprise	31/12/2016
Dépréciation client	485	11	- 276	220
Dépréciation stock	252	6	- 23	235
Provision pension retraite	272	95		367
Total	1 009	112	- 299	822

Note 22: Résultat financier

Le résultat financier est essentiellement composé de (en milliers d'euros):

	31/12/2016	31/12/2015
Différence de change	35	- 82
Produits et charges financiers autres	- 32	- 26
Total	3	- 108

Note 23: Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est essentiellement composé de (en milliers d'euros):

	31/12/2016	31/12/2015
Produits et charges sur exercice ant.		-
Produits et charges exceptionnels	332	- 70
Reprise de provision pour risques	5	-
Total	337	- 70

Note 24 : Impôts sur les sociétés**Impôts différés** (en milliers d'euros)

	31/12/2016	31/12/2015
Retraitements consolidés	37	402
Base	37	402
Impôts différés	12	134

Le taux d'impôt sur les sociétés est de 33,33%

Impôts exigibles (en milliers d'euros)

	31/12/2016	31/12/2015
Impôts société	2 361	2 628
Impôts exigibles (en milliers d'euros)	2 361	2 628

Note 25 : Autres informations*** REMUNERATIONS ET HONORAIRES ALLOUES AUX ORGANES DE DIRECTION**

(en milliers d'euros)

	31/12/2016	31/12/2015
Rémunérations	985	897
Total	985	897

Note 26: EFFECTIF MOYEN DU GROUPE

	31/12/2016	31/12/2015
Cadres	95	103
Non Cadres	79	68
Total	174	171

Note 27: FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les dépenses effectuées au titre de la recherche et du développement sur l'exercice sont d'un montant de 7 143K€, soit 15,89% du CA consolidé du groupe. Cette recherche est activée pour un montant de 5 343K€ (CAPEX), le solde pour un montant de 1 800K€ reste comptabilisé en charge. La dotation aux amortissements des plateformes expérimentales commercialisées s'élève à 1 511K€.

Le groupe a calculé un CIR arrêté au 31 décembre 2016 d'un montant de 1 806K€, il est comptabilisé en produit et participe au financement de la recherche comptabilisée en charge.

(en milliers d'euros)

	31/12/2016	31/12/2015
Dont Capex (frais de développement capitalisé)	5 343	4 588
Dont frais pris en charges	1 800	1 868
Total Dépenses R&D financées s/exercice	7 143	6 456

Dépenses de R&D en % du CA net	15,89%	14,11%
--------------------------------	--------	--------

Dotations aux amort des frais de R&D capitalisés sur les exercices précédents	1 511	1 504
---	-------	-------

28- Impôts et preuve d'impôt (en milliers d'euros)

	31/12/2016
Résultat consolidé des sociétés intégrées avant IS	9 630
IS théorique à 33,33%	3 210
IS groupe comptabilisé	- 2 349
Ecart	861
Décomposition de l'écart	
Non reconnaissance d'actifs d'impôts	789
Incidence des déficits reportables	19
Incidence des différences permanentes	- 7
Contribution sociale	- 42
Autres décalages	
Impôt courant	102
Ecart	861

29 - Résultat par action (en euros)

	2016 31-déc	2015 31-déc
Résultat net	7 200 415	7 469 768
Nombre d'actions	6 155 313	5 503 660
Actions propres à déduire	- 4 368	- 19 168
	6 150 945	5 484 492
Nombre d'actions théorique issu de l'exercice potentiel des BSA en circulation		51 567
Total des actions dilué tenant comptes des instruments en circulation	6 150 945	5 536 059
Résultat par action (en €)	1,17	1,36
Résultat par action dilué	1,17	1,35

30 - Engagements financiers (en milliers d'euros)

ENGAGEMENTS DONNES	MONTANT
Effets escomptés non échus	néant
Autres engagements : nantissement du fonds de commerce	
BANQUE T	417
BANQUE B	7 364
	7 781

31 - Cautions - Garantie première demande (en milliers d'euros)

CAUTIONS	DATE DEBUT	DATE FIN	MONTANT
KORA - TRANSNOVA RUF	05/10/2016	13/05/2017	150
KORA - PAXMATIC	03/11/2016	30/06/2017	23
			173

32- Transactions entre les parties liées

Les transactions entre les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché. A ce titre, elles ne nécessitent pas d'informations complémentaires visées à l'article R.123-198 11°.

RAPPORT DE GESTION
SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016
INCLUANT LE RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE

Chers Actionnaires,

Nous vous avons conviés, conformément à la loi et aux statuts de notre Société, pour vous donner connaissance du rapport que nous avons établi sur la marche des affaires de notre Société pendant l'exercice social clos le 31 décembre 2016. Nous vous donnons également connaissance du rapport que nous avons établi sur les comptes consolidés du groupe arrêtés au 31 décembre 2016.

Nous avons l'honneur de soumettre ce rapport à votre appréciation en même temps que le bilan, le compte de résultat de la société MGI et les comptes consolidés du groupe, ainsi que les annexes établies au 31 décembre 2016.

Nous vous rappelons que, conformément aux prescriptions légales, tous ces documents sont restés à votre disposition, au siège social, pendant les quinze jours qui ont précédé l'Assemblée en même temps que les rapports du Commissaire aux comptes et l'inventaire.
Nous vous demandons de nous en donner acte.

1 RAPPORT SUR LA GESTION DE L'ACTIVITE ET RESULTAT DU GROUPE MGI AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

1.1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

1.1.1 *Montée en puissance dans le capital du groupe Konica*

Le début de l'exercice 2016 (01 /04/2016) se caractérise par la montée en puissance dans le capital de la société du groupe Konica Minolta International (KMI). Ce dernier a fait l'acquisition de 1 662 651 actions (soit 30,76 % du capital), portant ainsi sa participation au capital de la société MGI à 40,76 %, devenant ainsi le premier actionnaire du groupe en droit de vote et en actions. Cette opération s'accompagne d'une entrée au conseil d'administration de 4 nouveaux membres appartenant au groupe Konica Minolta International. La nomination de ces nouveaux administrateurs a eu lieu au cours de l'assemblée Générale du 13 mai 2016.

Pour le groupe, ce rapprochement marque une reconnaissance mondiale de son savoir-faire industriel et de sa R& D parmi les acteurs majeurs dans le secteur des industries graphiques. Cette opération s'est accompagnée d'une alliance stratégique ayant pour objectif de développer de nombreuses synergies technologiques et commerciales notamment dans l'impression numérique industrielle, l'électronique imprimée et l'impression 3D.

1.1.2 *Actions gratuites – Attribution définitive - Augmentation du capital social*

Dans la continuité de gratification des collaborateurs et mandataires sociaux de la société mis en place depuis 2009, nous vous rappelons que l'assemblée générale des actionnaires a décidé le 21 décembre 2015 d'un plan d'actions gratuites simple et de préférence.

Le 21 décembre 2015 à l'issue de l'assemblée, le conseil d'administration s'est réuni et a arrêté les termes et conditions du plan d'actions gratuites ordinaires. Il s'est également réuni le 28 décembre 2015 pour définir les conditions d'attributions des actions gratuites de préférence (actions de catégorie B).

En vertu des pouvoirs délégués par l'assemblée et le conseil, le président du conseil d'administration en date du 22 décembre 2016 a constaté l'attribution définitive des actions gratuites ordinaires, et il a été procédé à la réalisation de l'augmentation du capital social de 150 600 euros (correspondant à 150 600 actions gratuites) pour le porter de 5 503 660 euros à 5 654 260 euros par l'émission de 150 600 actions nouvelles ordinaires d'une valeur nominale unitaire de 1 euro, libérées par incorporation du compte de « primes d'émission ».

Au terme d'une décision du président du conseil d'administration en date du 29 décembre 2016, il a été constaté l'attribution définitive des 54 122 actions de catégorie B ayant pour corolaire une augmentation du capital social de 54 122 euros portant celui-ci de 5 654 260 euros à 5 708 382 euros, par l'émission de 54 122 actions de catégorie B d'une valeur nominale unitaire de 1 euro, libérées par incorporation du compte de « primes d'émission ».

Suite à cette dernière attribution d'actions de catégorie B et conformément aux dispositions visées par les statuts de la société et complétées par les décisions du conseil dans sa séance du 28 décembre 2015 relatives à la conversion des dites actions de catégorie B en actions ordinaires, le président du conseil d'administration a décidé d'annuler 49 659 actions de catégorie B d'une valeur nominale de 1 euro et de réduire le capital de la somme de 49 659 euros, puis concomitamment, d'augmenter le capital social de la somme de 496 590 euros par création de 496 590 actions ordinaires de catégorie A émises au nominal de 1 euro par action, libérées par incorporation du compte « primes d'émission ». Le capital social est ainsi porté de 5 708 382 euros à 6 155 313 euros.

Chacun des Bénéficiaires dirigeants devra conserver au nominatif 10% des actions gratuites (ordinaires ou de catégorie B) jusqu'à la cessation de ses fonctions.

1.1.3 Renonciation aux bons de souscription d'actions

Dans le cadre de l'acquisition de la société CERADROP, le groupe avait consenti un plan de BSA réservé aux dirigeants de la société CERADROP pour un total de 51 567 BSA.

Au cours de l'exercice, les personnes concernées ont renoncé collectivement au bénéfice de leur BSA.

A savoir :

Mr Remi Noguera

Mr Nicolas Bernardin

Mme Christelle Dossou Yovo

1.1.4 Aspects comptables et économiques

Au cours de l'année 2016, le groupe MGI a réalisé un chiffre d'affaires consolidé net hors taxe opérationnel de 44.946 K€ contre 45.751 K€ pour l'exercice précédent, marquant ainsi une baisse de 1.7 %.

La marge brute est passée de 31.504 K€ à 30.987 K€, représentant un taux de 68.94 %, stable par rapport au taux de marge de l'exercice antérieur.

1.1.5 Développements techniques et commerciaux

Le groupe MGI a participé au salon mondial des industries graphiques qui s'est tenu en Allemagne à Düsseldorf, DRUPA 2016 du 31 mai au 10 juin. A l'occasion de cet événement MGI Digital Technology a enregistré un niveau de commandes record, ayant un impact sur le second semestre de l'exercice.

Dans le cadre de l'alliance stratégique signée avec le groupe Konica Minolta, un renforcement commercial a été mis en place au travers du réseau de distribution directe et mondiale de Konica Minolta.

Ce renforcement s'est traduit par une montée en puissance de la contribution de Konica Minolta dans le chiffre d'affaire du groupe et représente 32.82 % du CA groupe.

Au cours de ce salon international, le groupe a présenté en première mondiale huit nouveaux équipements émanant de sa R&D. Notamment la Jetvarnish 3D en format B1 s'adressant au marché du packaging, ainsi que la Meteor Unlimited Color. Enfin a été présenté le concept de plateforme hybride Alphajet s'adressant au monde des industries graphiques et de l'électronique imprimé.

1.1.6 Evènements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice en cours et la date à laquelle les comptes consolidés ont été établis

Aucun évènement important n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice en cours et la date à laquelle les comptes consolidés ont été établis.

1.2 ACTIVITE ET RESULTATS DU GROUPE - EVOLUTION PREVISIBLE

1.2.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe, soit 44.946 K€ se répartit géographiquement comme suit :

- France : 9.597 K€
- Export : 35.349 K€

Et en secteur d'activité :

- Consommables et services : 10.343 K€
- Equipements : 34.603 K€

La technologie jet d'encre a représenté plus de 78 % du chiffre d'affaires global contre 70 % l'exercice précédent.

1.2.2 Résultat du Groupe

L'ensemble de l'activité du groupe MGI sur l'exercice 2016 peut être résumé ainsi qu'il suit :

En K euros	31.12.2016	31.12.2015
Chiffre d'affaires	44.946	45.751
Résultat d'exploitation	9.290	10.228
Résultat courant des entreprises intégrées	9.293	10.120
Résultat net	7.200	7.470

Les Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation ont augmenté de 1% par rapport à l'année 2015, passant de 44.542k€ à 44.991k€. Cette progression est due notamment aux frais engagés lors de la participation du groupe au salon Drupa.

Les autres charges externes ce sont élevées à 9.394 K€ et les charges de personnel à 11.944 K€.

L'effectif total du groupe augmente légèrement à fin décembre 2016 pour s'établir à 174 collaborateurs.

Impôts sur les résultats

L'impôt sur les bénéfices s'élève à 2.361 K€, le groupe ne bénéficie d'aucun déficit reportable compte tenu de ses résultats positifs.

Crédit d'Impôts Recherche et Développement

Au titre de l'exercice 2016, le groupe a constaté un crédit d'impôt Recherche& Développement de 1.806 K€.

1.2.3 Situation financière du groupe

Les capitaux propres du groupe s'élèvent au 31 décembre 2016 à 69.829 K€ contre 62.210 K€ pour l'exercice 2015. Le total des passifs courants s'élève à 21.536 K€ contre 16.319 K€ fin 2015.

L'endettement bancaire du groupe est à taux fixe et s'élève à 10.332 K€. Le groupe a remboursé au titre de l'exercice 2016, 1 983 K€ d'emprunt bancaire.

- **Disponibilités**

La trésorerie nette du groupe s'élève à 16.614 K€ contre une trésorerie nette en début d'exercice de 13 726 K€, et se répartit comme suit au 31 décembre 2016 :

- Sicav Monétaires et comptes à terme : 1.269 K€
- Comptes bancaires en € : 13.193 K€
- Comptes bancaires en \$ US : 2.152 K€

• Immobilisations

Les immobilisations incorporelles totales présentent une valeur comptable nette de 27.118 K€.

Les immobilisations corporelles totales présentent une valeur comptable nette de 8.449 K€.

Les immobilisations financières totales présentent une valeur comptable de 734 K€ et sont constituées principalement de dépôts et cautionnements donnés et d'un dépôt de garantie leasing KORA à hauteur de 491k€.

Le groupe dispose d'une situation financière saine, caractérisée par une trésorerie disponible.

1.2.4 Perspectives d'avenir du groupe

Dans le cadre du développement de l'alliance stratégique, le groupe poursuit sa politique d'implémentation de sa ligne de produit au sein de la société Konica Minolta à travers le monde.

1.3 ACTIVITE DES FILIALES POUR L'EXERCICE 2016

Notre filiale MGI USA a réalisé, au titre de l'exercice 2016, un chiffre d'affaires de 9.615 K€ contre un chiffre d'affaires de 16.039 K€ au titre de l'exercice 2015 soit une diminution de plus 40% par rapport à l'exercice précédent, avec un résultat opérationnel bénéficiaire de 361 K€ contre 639 K€.

Notre filiale CERADROP a réalisé, au titre de l'exercice 2016, un chiffre d'affaires de 2.802 K€ contre un chiffre d'affaires de 2.862 K€ au titre de l'exercice 2015 soit une diminution de plus 2 % par rapport à l'exercice précédent, avec un résultat opérationnel bénéficiaire de 439 K€ contre 639 K€ l'année précédente.

Notre filiale Kora Packmat a réalisé, au titre de l'exercice 2016 un chiffre d'affaire de 9.751 K€ contre un chiffre d'affaires de 11.079 K€ au titre de l'exercice 2015 soit une diminution de plus 11 % par rapport à l'exercice précédent, avec un résultat opérationnel bénéficiaire de 183 K€ contre 559 K€ l'année précédente. La société Kora Packmat est détenue désormais à 100% compte tenu de la dernière acquisition réalisée en 2016 du solde représentant 1,83 % des actions.

Notre filiale Descartes Technologies a réalisée, au titre de l'exercice 2016 un chiffre d'affaire de 1.547 K€ contre un chiffre d'affaires de 1.192 K€ au titre de l'exercice 2015 soit une augmentation de plus 29 % par rapport à l'exercice précédent, avec un résultat opérationnel bénéficiaire de 80 K€ contre 54 K€ l'année précédente.

1.4 APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES

Nous vous demanderons, après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux comptes, de bien vouloir approuver les comptes consolidés tels qu'ils vous sont présentés.

2 ACTIVITE DE LA SOCIETE – PRESENTATION DES COMPTES MGI FRANCE

2.1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Nous vous invitons à vous reporter au point 1.1.1 ci-dessus, les faits ayant marqué le groupe en 2016 étant les mêmes que ceux ayant marqué la société MGI France.

2.2 PRESENTATION DES METHODES COMPTABLES

Est annexée aux comptes annuels la présentation des règles et des méthodes comptables.

2.3 COMMENTAIRES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Le chiffre d'affaires hors taxes de cet exercice social s'est élevé à 31.844.856 € contre 31.763.622€ au titre de l'exercice précédent, marquant ainsi une progression de 0.25 %.

Le total des produits d'exploitation a atteint la somme de 38.821.756 € compte tenu notamment :

- d'une production stockée pour 1.924.814 €
- d'une production immobilisée pour 4.640.788 €
- d'une subvention d'exploitation pour 233.962€
- d'autres produits pour 177.336 €

Les charges d'exploitation se sont élevées pour leur part à 32.914.467 € contre 30.541.673 € sur l'exercice précédent. Nous vous invitons à vous reporter au point 1.2.2 ci-dessus.

Les différents postes sont les suivants :

- achats de marchandises : 1.859.807 €
- variation de stock (marchandises) : 318.517 €
- achats de matières premières et autres approvisionnements : 17.553.506 €
- variation de stock (matières premières et approvisionnement) : (1.905.944) €
- autres achats et charges externes : 7.808.462 €
- impôts, taxes et versements assimilés : 340.808 €
- salaires et traitements : 3.101.835 €
- charges sociales : 2.230.885 €
- dotations aux amortissements sur immobilisations : 1.584.735 €
- dotations aux provisions sur actif circulant : 10.893 €
- autres charges : 10.963 €

L'exploitation a ainsi dégagé un résultat d'exploitation bénéficiaire de 5.905.288 € contre 6.114.586 €, lors de l'exercice précédent, en baisse de plus de 3.4%. Il est à noter qu'au cours de l'exercice une dépense exceptionnelle pour un montant de 1.050 K€ a été comptabilisée au titre du salon international DRUPA de Düsseldorf.

Le résultat de l'exercice se traduit par un bénéfice de 5.889.250 € contre 5.787.644 €, marquant une progression de plus de 1.7 %.

Vous trouverez, annexés aux comptes annuels, les résultats financiers des 5 derniers exercices écoulés (**annexe 1**).

Il est joint au présent rapport de gestion l'inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille à la clôture de l'exercice (**annexe 2**).

2.4 COMMENTAIRES DES ELEMENTS DU BILAN

Le bilan de MGI montre une structure financière encore plus forte, les capitaux propres passant de 62.295.787 € à 68.185.037 €.

Un montant de prêts consentis aux filiales CERADROP et Kora Packmat figure au bilan pour la somme de 2.719.801€

2.5 AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le résultat net de l'exercice, soit	5.889.250 €
au compte de réserve légale à hauteur de	65.165 €
qui de	550.366 €
se trouverait ainsi porté à son maximum légal de	615.531 €
au compte de report à nouveau créditeur pour le solde, soit	5.824.085 €
qui de	36.250.667 €

se trouverait ainsi porté à

42.074.752 €

2.6 DIVIDENDES ANTERIEURS

Nous vous demanderons de prendre acte, en application des dispositions de l'article 47 de la loi du 12 juillet 1965 (article 243 bis du Code général des impôts), qu'il n'a été versé, aucun dividende durant les trois derniers exercices sociaux.

2.7 DELAIS DE PAIEMENTS

Conformément aux termes de l'article L 441-6 -1 alinéa 1 du Code de commerce, nous vous informons de la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance :

<i>Fournisseurs</i>	<i>Non échu</i>	<i>moins de 30 jours</i>	<i>entre 30 et 60 jours</i>	<i>entre 60 et 90 jours</i>	<i>plus de 90 jours</i>
au 31 déc. 2016	1 029 376 €	1 793 494 €	1 010 338 €	481 167 €	369 293 €
au 31 déc. 2015	148 823 €	637 256 €	487 364 €	310 111 €	2 174 685 €

Hors facture en litige et opération intergroupe faisant l'objet de dispositions particulières, les délais de paiements moyens se situent entre 30 et 90 jours.

2.8 DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE - OBJECTIFS ET POLITIQUE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, POLITIQUE CONCERNANT LA COUVERTURE DE CHAQUE CATEGORIE PRINCIPALE DE TRANSACTIONS PREVUES POUR LESQUELLES IL EST FAIT USAGE DE LA COMPTABILITE DE COUVERTURE. EXPOSITION DE LA SOCIETE AUX RISQUES DE PRIX, DE CREDIT, DE LIQUIDITE ET DE TRESORERIE.

La société reste très prudente en matière de gestion des risques financiers en n'accordant aucune ligne de crédit dépassant 16 K€ maximum (chaque client fait l'objet d'une assurance-crédit auprès d'un établissement spécialisé).

2.9 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE - PERSPECTIVES D'AVENIR

2.9.1 Événements intervenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun évènement important n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle les comptes consolidés sont établis.

Nous vous invitons à vous reporter au point 1.2.4 ci-dessus, les faits ayant marqué le groupe en 2016 étant les mêmes que ceux ayant marqué la société MGI France.

2.10 ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Au titre de l'exercice 2016, la société MGI a constaté un crédit d'impôt Recherche & Développement de 1.534 K€ contre 1.844 K€ pour l'exercice précédent.

2.11 DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et quinquies du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge les dépenses suivantes, visées aux articles 39-4 et 39-5 du même Code, non déductibles du résultat fiscal, à savoir la taxe sur les véhicules particuliers de 12.582 €

2.12 CONVENTIONS VISEES PAR LES ARTICLES L 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Votre Conseil a donné toutes informations utiles aux Commissaires aux comptes afin de leur permettre d'établir leur rapport spécial sur les conventions visées par les articles L 225-38 et suivants du Code de commerce.

Il vous sera donné lecture de ce rapport.

2.13 RAPPORT GENERAL

Il vous sera également donné lecture du rapport général des Commissaires aux comptes sur la vérification des comptes de l'exercice.

2.14 APPROBATION DES COMPTES ET DES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous demanderons, après avoir entendu la lecture de ces rapports, de bien vouloir approuver les comptes sociaux tels qu'ils vous sont présentés et d'approuver également les opérations visées par les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

2.15 FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous invitons à vous reporter au point 1.3 ci-dessus.

2.16 ACTIONNARIAT SALARIE

Aucune option de souscription et/ou d'achat d'actions n'a été consentie aux salariés. En conséquence, nous n'avons pas établi le rapport à l'article L.225-184 du Code de commerce.

La dernière proposition faite aux actionnaires de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital en faveur des salariés dans le cadre de l'assemblée générale du 21 janvier 2014 a été refusée par ladite assemblée.

2.17 CAPITAL AUTORISE MAIS NON ENCORE EMIS – POINT SUR L'UTILISATION DES AUTORISATIONS GLOBALES CONSENTIES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'assemblée générale du 28 mai 2015 a consenti au Conseil d'administration des autorisations inscrites dans le tableau retraçant les délégations de compétence (**annexe 3**).

Certaines délégations étant arrivées à terme, nous vous inviterons à les renouveler.

2.18 INFORMATIONS CONCERNANT LA DETENTION PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 13 mai 2016, faisant usage de la faculté prévue aux articles L.225-209-1 et suivants du Code de commerce, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration a autorisé le Conseil d'administration à acquérir un nombre d'actions de la Société ne pouvant excéder 10% du nombre total d'actions composant le capital social à la date de ladite assemblée générale, soit 469.198 actions, pour un montant global maximum ne pouvant excéder 11.729.950 euros.

2.19 ÉVOLUTION DU COURS DU TITRE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Nous vous rappelons que la Société est cotée sur le marché Alternext de NYSE Euronext depuis le 12 juillet 2006. Au 18 juillet 2006, le cours de l'action était de 5,30 €.

Depuis son introduction en bourse, le cours unitaire de l'action a oscillé entre 4,67 € et 45 €.

Le cours de l'action était à la clôture de l'exercice 2016 de 38 €.

Au cours de l'exercice écoulé, les mouvements sur actions propres ont été les suivants :

- Solde au 31/12/2015 : 19 168 actions (valeur de clôture à 30,28 €)
- Achats : 113 851 actions
- Ventes : 128 651 actions
- Solde au 31/12/2016: 4 368 actions (valeur de clôture à 38 €)

2.20 MANDATAIRES SOCIAUX

Le Conseil d'administration est composé des administrateurs suivants :

NOMS	MANDATS	EXPIRATION A L'ISSUE DE L'ASSEMBLEE STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE
Monsieur Edmond ABERGEL né le 11 novembre 1959 à Casablanca de nationalité Française et demeurant 84, cours de Vincennes, 75012 Paris	Président directeur général	2016
Monsieur Victor ABERGEL né le 2 août 1961 à Casablanca de nationalité Française, demeurant 11 avenue Gilles, 94340 Joinville le Pont	Directeur général délégué et administrateur	2016
Monsieur Michaël ABERGEL Né le 30 mars 1956 à Casablanca, de nationalité Française et demeurant 1, Inwood Way – Indian Harbor Beach – Floride 32937 – USA	Administrateur	2019
Monsieur Olaf LORENZ né le 9 novembre 1969 à Hambourg, de nationalité allemande et demeurant Nelkenweg 8 - 21376 Salzhausen- Allemagne	Administrateur	2021
Monsieur Jean claude CORNILLET né le 27 février 1953 à Saint Alban, de nationalité française et demeurant 23, avenue de Breteville 92200 Neuilly sur seine	Administrateur	2021
Monsieur Michael J. MATHE né le 17 mai 1965 à Caracas, de nationalité française et demeurant 11898, West Ridgeview Davie-Floride 33330 - USA	Administrateur	2021
Monsieur Toshitaka UEMURA né le 13 octobre 1962 à Osaka, de nationalité japonaise et demeurant 1-34-16, Wada Siginami-ku – 166 0012 Tokyo- Japon	Administrateur	2021

Madame Françoise BUSSON et Monsieur Remy NOGUERA ont démissionné de leurs fonctions d'administrateur à compter du 17 mai 2016.

Nous procéderons lors de l'assemblée générale au renouvellement des mandats de Messieurs Edmond et Victor ABERGEL pour une durée de six ans.

Mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par les mandataires sociaux au 31 décembre 2016 :

Mandataire	Mandat(s) exercé(s) au sein de la société MGI Digital Technology	Mandat(s) éventuel(s) exercés dans d'autres sociétés
Monsieur Edmond ABERGEL	- Président du conseil d'administration - Directeur général	Gérant Descartes Technologies Président du directoire de CERADROP

Monsieur Victor ABERGEL	- Directeur général délégué - Administrateur	Président du conseil de surveillance de CERADROP
Monsieur Michael ABERGEL	- Administrateur	Vice-président du conseil de surveillance de CERADROP
Monsieur Olaf LORENZ	- Administrateur	
	-	
Monsieur Jean claude CORNILLET	- Administrateur	
Monsieur Michael J.MATHE	- Administrateur	
Monsieur Toshitaka UEMURA	- Administrateur	

2.21 MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES – CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous vous rappelons que les mandats de Monsieur Frédéric Nabet co-commissaire aux comptes titulaire et de son suppléant Monsieur Laurent EXHAUZIER, expireront à l'issue de la présente assemblée générale. Nous vous proposons donc de renouveler leurs mandats pour une nouvelle durée de 6 exercices expirant à l'issue de l'assemblée annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Le mandat du cabinet DELOITTE & Associés, 185 avenue Charles De Gaulle, 92534 Neuilly sur Seine et de son suppléant, le cabinet BEAS, 185 avenue Charles de Gaulle 92534 Neuilly expirera à l'issue de l'assemblée annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

2.22 CHOIX DE LA MODALITE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Le Conseil a fait le choix de ne pas dissocier les fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général. Les pouvoirs du Président Directeur Général ne font l'objet d'aucune limitation, tant statutaire que décidée par le Conseil d'administration. Cependant, il est d'usage que le Président Directeur Général requiert l'avis du Conseil d'administration pour toutes opérations de croissance externe ou de cession de filiale ou de participation.

2.23 REMUNERATION DES DIRIGEANTS

En 2016, la rémunération brute des organes de Direction est d'un montant de 985 K€.

2.24 ELEMENTS RELATIFS AUX OPERATIONS EFFECTUEES PAR LA SOCIETE SUR SES PROPRES ACTIONS

Le Conseil d'administration de la société MGI en date du 22 décembre 2008, agissant sur délégation de l'assemblée générale, a décidé de mettre en œuvre la première tranche de rachat portant sur a maxima 439.113 actions soit 10% du capital, qui pouvait être réalisée par interventions sur le marché ou par achats de blocs aux fins de :

- l'animation du cours par un PSI dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- la gestion patrimoniale et financière,
- l'attribution / la cession d'actions aux salariés ou aux dirigeants du groupe en conséquence d'obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution gratuite d'actions, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'entreprise, de plan d'actionnariat salarié ou de plan d'épargne entreprise, conformément aux termes de l'article L 225-208 du code de commerce,

- leur annulation dans les conditions fixées par l'assemblée générale mixte à intervenir et relative à l'autorisation de la réduction du capital.

L'acquisition des actions sera financée par la trésorerie disponible de la Société ou au moyen d'endettement financier à court et moyen terme, en cas de besoin excédant son autofinancement. Conformément aux dispositions de l'article L. 225-210, alinéa 3 du Code de commerce, la Société disposera de réserves autres que les réserves légales, d'un montant au moins égal à la valeur des actions qu'elle possède.

Cette autorisation a été renouvelée en dernier lieu lors de l'assemblée du 13 mai 2016 pour 550.366 actions.

Aucune action acquise par la société n'a été annulée au cours de l'exercice 2016 ni au cours des 24 mois précédents la clôture.

Nous vous proposons, dans le cadre de la présente assemblée de déléguer, à votre conseil d'administration, toute compétence aux fins de mettre en place un nouveau programme de rachat d'actions dont les caractéristiques seraient les suivantes :

- le Conseil d'administration pourrait acquérir un nombre d'actions de la Société ne pouvant excéder 10% du nombre total d'actions composant le capital social à la date de ce jour, soit 615.531 actions, pour un montant global maximum ne pouvant excéder 30,775 M euros
- l'acquisition de ces actions pourra être effectuée par tous moyens et notamment en bourse ou de gré à gré, par blocs d'actions ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés et aux époques que le Conseil d'administration appréciera et que les actions éventuellement acquises pourront être cédées ou transférées par tous moyens en conformité avec les dispositions légales en vigueur ;
- cette autorisation d'opérer sur les propres actions de la société est conférée aux fins de permettre :
 - l'animation du marché des actions, visant notamment à assurer la liquidité de l'action, par un prestataire de services d'investissement, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
 - l'annulation des actions acquises, sous réserve de l'adoption de la résolution ci-après relative à l'autorisation de la réduction du capital,
 - la conservation ou/et la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre de toutes opérations de croissance externe de la société ou du groupe,
 - l'attribution / la cession d'actions aux salariés ou aux dirigeants du groupe en conséquence d'obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution gratuite d'actions, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'entreprise, de plan d'actionnariat salarié ou de plan d'épargne entreprise,
 - la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit de quelque manière que ce soit à l'attribution d'actions de la société,
- le prix unitaire maximum d'achat des actions ne devraient pas être supérieur à 50 euros, sous réserve des ajustements en cas d'opérations sur le capital tels qu'indiqués ci-dessous ;
- l'acquisition, la cession, le transfert de ces actions pourraient être effectués et payés par tous moyens, notamment de gré à gré ;
- le programme de rachat d'actions mis en œuvre pourrait être poursuivi en période d'offre publique d'achat visant la société.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions ainsi qu'en cas de division ou regroupement des titres, de modification du nominal de l'action, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le prix maximum d'achat indiqué ci-dessus serait ajusté dans les mêmes proportions, l'assemblée déléguant au Conseil d'administration tous les pouvoirs pour se faire.

L'Assemblée générale des actionnaires conférerait tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour l'accomplissement de ce programme de rachat d'actions propres, et notamment pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords pour la tenue des registres

d'achat et de vente d'actions, effectuer toutes formalités et déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et tous autres organismes, remplir toutes formalités et d'une manière générale, faire le nécessaire.

2.25 ENVIRONNEMENT ET SOCIAL

2.25.1 Environnement

La Société n'a aucune activité ayant un impact sur l'environnement.

2.25.2 Social

L'effectif moyen de MGI France s'élevait à 47 personnes au 31 décembre 2016.

La variation de l'effectif de MGI s'analyse comme suit au :

Effectif au 31 décembre 2015	50
Recrutements :	4
Départs :	7
Dont Démissions :	6
Dont Fin de CDD	1
Dont Fin de période d'essai (dont à l'initiative de l'employeur)	0
Dont Licenciements	0
Dont Départ retraite	0
Effectif au 31 décembre 2016	47

*** **

Nous nous tenons à votre disposition pour vous donner toutes les explications complémentaires que vous pourriez désirer. En cas d'accord de votre part, nous vous invitons à approuver les résolutions qui vous sont présentées.

Le Conseil d'administration

ANNEXE 1
TABLEAU DES RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Capital social en fin d'exercice					
Capital social	6 155 313	5 503 660	5 503 660	4 953 660	4 691 984
Nombre d'actions	6 155 313	5 503 660	5 503 660	4 953 660	4 691 984
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaire hors taxes	31 844 856	31 763 622	25 102 754	22 229 067	20 429 798
Résultat avant impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	7 802 593	7 945 169	6 548 316	6 178 257	4 758 039
Impôts sur les bénéficiaires / (profit d'impôt)	537 708	292 329	(289 924)	(155 670)	(271 829)
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	5 889 250	5 787 644	4 975 621	4 333 701	3 674 483
Résultat distribué	0	0	0	0	0
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, et avant dotations aux amortissements et provisions	1,18	1,39	1,24	1,28	1,07
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	0,96	1,05	0,90	0,87	0,78
Dividende attribué à chaque action	0	0	0	0	0
Effectif					
Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice	49 12 mois	50 12 mois	49 12 mois	48 12 mois	49 12 mois
Montant de la masse salariale de l'exercice	3 101 835	2 807 606	2 761 925	2 608 393	2 593 355
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, ...)	2 273 313	1 331 434	1 278 426	1 186 249	1 297 762

ANNEXE 2

INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES

- Actions 164 685 €

ANNEXE 3

TABLEAU DES DELEGATIONS POUR LES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Conformément à l'article L 225-100 du Code de commerce, nous joignons au rapport de gestion un tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordés par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital. Ce tableau ne fait apparaître que les délégations en cours de validité et les délégations venant d'expirer et dont le renouvellement est proposé à l'assemblée.

Ce tableau fait apparaître l'origine, la nature et l'éventuelle utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice écoulé.

Nature de la délégation consentie par l'assemblée des actionnaires au conseil d'administration	Date à laquelle la délégation a été consentie	Date d'échéance de la délégation	Valeurs mobilières auxquelles la délégation a vocation à s'appliquer	Utilisation de la délégation au cours de l'exercice écoulé	Utilisation de la délégation depuis la fin de l'exercice écoulé
Augmentation du capital par émission d'actions nouvelles ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	Assemblée Générale mixte en date du 28/05/2015	28/07/2017 (26 mois)	Actions ordinaires Valeurs mobilières	Aucune	Aucune
Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions ou d'autres titres de capital de la société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances avec suppression du droit préférentiel de souscription et par placement privé	Assemblée Générale mixte en date du 28/05/2015	28/07/2017 (26 mois)	Actions ordinaires Titres de créances Valeurs mobilières	Aucune	Aucune
Autorisation conféré au conseil à l'effet de réduire le capital social par voie d'annulation de tout ou partie de ses propres actions	Assemblée Générale mixte en date du 28/05/2015	28/09/2016 (18 mois)		Aucune	Aucune
Délégation de compétence donnée au Conseil de l'effet d'augmenter le capital en faveur des salariés de la société ou des sociétés de son groupe, adhérant à un plan d'épargne entreprise	Assemblée Générale mixte en date du 28/05/2015	28/09/2016 (18 mois)	Actions ordinaires	Aucune	Aucune

<p>Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration pour décider une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par émission et attribution gratuites d'actions au profit des salariés et/ou mandataires sociaux de la société et/ou du groupe</p>	<p>Assemblée Générale mixte en date du 21/12/2015</p>	<p>21/02/2018 (38 mois)</p>	<p>Actions ordinaires</p>	<p>150.600</p>	<p>Aucune</p>
<p>Délégation de compétence consentie au conseil d'administration pour décider une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par émission et attribution gratuites d'actions de préférence au profit des salariés et/ou mandataires sociaux de la société et/ou du groupe</p>	<p>Assemblée Générale mixte en date du 21/12/2015</p>	<p>21/02/2018 (38 mois)</p>	<p>Actions de préférence</p>	<p>51.122</p>	<p>Aucune</p>